RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01610
Numéro SIREN : 750 775 660
Nom ou dénomination : ABBVIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt 2626

ABBVIE
Société par actions simplifiée au capital de 133 449 467,40 Euros
Siège social : 10 Rue d'Arcueil, 94528 RUNGIS CEDEX
750 775 660 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 4 JANVIER 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN
Le 4 JANVIER

La société ABBVIE INVESTMENTS Sàrl, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 26 boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, représentée par Madame Sophie Morlet

agissant en qualité d'Associé Unique (ci-après l'"Associé Unique") de la société ABBVIE (ci-après la "Société ")

a été appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission de Monsieur Pierre-Claude Fumoleau de ses fonctions de Président et membre du comité d'administration de la Société ;
- Nomination de Monsieur Denis Hello en tant que Président et membre du comité d'administration de la Société ; détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Pouvoir pour formalités.

Après avoir pris acte que la société Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes de la Société, ainsi que les représentants du Comité Social et Economique, ont été informés du projet des présentes décisions,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la copie de la lettre de démission de Monsieur Pierre-Claude Fumoleau de ses fonctions de Président et membre du comité d'administration de la Société,
- la copie de l'avis d'information envoyée au Commissaire aux comptes,
- la copie de l'avis d'information envoyée aux représentants du Comité Social et Economique,
- les statuts à jour de la Société.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Claude Fumoleau de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration de la Société avec effet à

compter du 1er janvier 2021, et lui donne quitus entier, définitif et sans réserve au titre de l'exécution de son mandat de Président et de membre du comité d'administration de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Pierre-Claude Fumoleau, Monsieur Denis Hello, de nationalité française, demeurant 10, avenue Gabriel Dupont, 78110 LE VESINET, France, avec effet à compter du 1er janvier 2021, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu' aux décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2020.

L'Associé Unique rappelle que le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société vis-à-vis des tiers conformément aux statuts de la Société ou à la loi, et pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social, sous réserve des attributions de l'associé unique.

Le Président peut consentir à tout mandataire de son choix toutes délégations de pouvoirs qu'il juge nécessaires, dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et les statuts.

Monsieur Denis Hello a préalablement déclaré accepter les fonctions de Président de la Société, et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique prend acte que Monsieur Denis Hello n'est pas lié à la société par un contrat de travail, et décide qu'il ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président et de membre du comité d'administration de la Société.

Toutefois, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement engagés pour le compte de la société.

TROISIEME DECISION

Suite à la démission de Monsieur Pierre-Claude Fumoleau de ses fonctions de membre du comité d'administration de la Société, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement de ce dernier Monsieur Denis Hello en qualité de membre du comité d'administration.

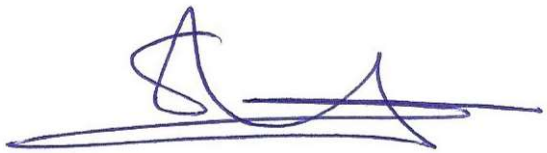
Par ailleurs, conformément à 16.8 des statuts de la Société, l'Associé Unique prend acte que le Président de la Société préside également le comité d'administration.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



ABBVIE INVESTMENTS Sàrl
Associé Unique
représenté par Madame Sophie Morlet